

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 février 2025

Procès-Verbal

(article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président de séance : Monsieur Christian CAËL

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BRABANT

Date de convocation : 3 février 2025

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	19

Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, MELINE Nadia, MOUGEOLLE Gilles, THIERY Elisabeth, LEJAL Fabienne, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, FERRY Bertrand, HERRY Nicolas, REDELSPERGER Cathy, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Elodie.

Absents excusés (procurations) :

Néant

Absent(es) excusé(es) :

Néant

Absent(es) non excusé(es) :

Néant

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 FEVRIER 2025

20 H 00

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2024,

Sécurité

1. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Finances locales

2. Rénovation énergétique de l'école primaire de Corcieux - Demande de subvention à la Région Grand-Est au titre du programme CLIMAXION,
3. Rénovation thermique du bâtiment 2-4 rue de l'Hôtel de Ville – Demande de subvention à la Région Grand-Est au titre du programme CLIMAXION,
4. Participation financière – Ateliers Mouv'Truck – UFOLEP,

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 13 décembre 2024 est adopté.

Délibération n°2025/01/01 - Sécurité – Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article L.731-3 du Code de la Sécurité Intérieure (SCI), le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est arrêté par le Maire.

Tous les cinq ans au moins, la mise en œuvre du PCS fait l'objet d'un exercice associant les Communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE ACTE à M. le Maire de la présentation faite du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire tient à remercier Mesdames Hélène MAHEU et Nadia MELINE, toutes deux adjointes et Madame Marjorie WILZER, agent administratif, qui se sont occupées du dossier.

Il est souligné l'importance d'informer régulièrement la population.

Délibération n°2025/01/02 – Finances locales – Rénovation énergétique de l'école primaire de Corcieux – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans le programme ACTEE Merisier porté par le Pays de la Déodatie avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique du bâtiment scolaire et de réduire les consommations d'énergie. Le rapport d'audit prévoit des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries, de relamping Led et d'optimisation des paramètres de chauffe pour un montant prévisionnel de 449 667,00 € HT (prévision 2023).

Ces travaux sont susceptibles d'être financés par la Région Grand-Est au titre du programme CLIMAXION ou l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est au titre du programme CLIMAXION ou de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire informe que suite au décès de Madame Nadine STELMASZYCK, le nouveau maître d'œuvre est Monsieur Antoine PIERRET, ATELIER ARCHIPEL à Nancy.

Il poursuit la mission avec le bureau d'études I2EF.

Une réunion s'est tenue le 5 février avec ces derniers et l'ensemble des partenaires financiers.

Délibération n°2025/01/03 – Finances locales – Rénovation thermique du bâtiment 2-4 rue de l'Hôtel de Ville – Demande de subvention à la Région Grand-Est au titre du programme CLIMAXION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment situé au 2-4 rue de l'Hôtel de Ville, les travaux d'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment sont susceptibles d'être financés par la Région au titre du programme CLIMAXION.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand-Est au titre du programme CLIMAXION ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise que suite à l'appel d'offre, il n'a pu signer les actes d'engagements, car cela portait sur l'ensemble des travaux sans option de tranche.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut au préalable déterminer un phasage des travaux avec des tranches optionnelles débloquées selon les financements obtenus.

Une consultation va être relancée.

La première phase de réhabilitation des cellules commerciales est prévue pour cette année.

Délibération n°2025/01/04 – Finances locales – Participation financière – Ateliers Mouv'Truck – UFOLEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'après-midi « Prévention des chutes » du 4 avril 2024, qui avait rassemblé de nombreux seniors (113 en salle des fêtes) un atelier de gymnastique adaptée a été mis en place pour une douzaine de séances à Corcieux. Dans une ambiance conviviale, Amandine (Mouv'Truck - UFOLEP Vosges), donnait rendez-vous aux 17 participants pour des matinées rythmées, musclées... et fortement appréciées par le groupe, heureux d'avoir bénéficié d'une activité physique personnalisée.

Pour donner suite au succès de ces ateliers et afin de répondre aux demandes et besoins de nombreuses personnes (un questionnaire a été donné aux participants et nombreux souhaitent poursuivre cet atelier sur la commune), Monsieur le Maire et les Adjoints ont décidé de poursuivre dans ce sens (les 12 premières séances étaient payées par la conférence des financeurs des Vosges mais plus les séances à l'année).

Comme le coût de la cotisation s'élevait à une centaine d'euros par personne et que celles des autres activités sur la Commune étaient moins onéreuses, Monsieur le Maire et les Adjoints ont fait le choix, pour la 1^{ère} année, de prendre en charge 50 % des adhésions 2024/2025 aux personnes de Corcieux qui s'inscrivaient à cet atelier à l'année (le coût pour la Commune s'élève à 1 221,00 €).

Afin de pouvoir payer cette somme, la Trésorerie demande qu'une délibération soit prise sur le compte 65748.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITE (18 POUR, 1 CONTRE (E. THIERY), 0 ABSTENTION)

DECIDE de verser une participation financière à l'UFOLEP de 1 221 € correspondant à 50% des frais d'adhésion aux ateliers Mouv'Truck pour l'année 2024-2025 ;

PRECISE que les crédits seront imputés au compte 65748 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Madame Nadia MELINE expose les arguments qui conduisent à maintenir l'activité.

Madame Elisabeth THIERY l'interrompt et déclare qu'elle est allée rendre visite aux ateliers. Elle ajoute qu'elle avait une offre de la fédération de gymnastique volontaire pour faire la même chose gratuitement, mais que comme cela se passait bien, elle a laissé faire l'UFOLEP. Elle affirme qu'il faut comparer ce qui est comparable, le CAPS c'est 43 € pour 1h de gymnastique, ça devrait être 86 €.

Selon elle, c'est une subvention en catimini, sans avis de la Commission. On finance pour ramener la cotisation au même coût que les autres.

Monsieur Matthieu COLLIN répond que la cible, ce sont les personnes qui n'iraient pas au sport. Il considère que c'est le rôle de la Commune de proposer du sport spécifique pour un public spécifique.

Madame Elisabeth THIERY ajoute que si elle avait su, elle n'aurait pas laissé la main.

Pour Monsieur Frédéric BRABANT, cela aurait dû être vu en Commission, mais on ne peut pas être contre, car ça va être pénalisant.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une association locale et que c'est une prestation de service.

Pour Madame Elisabeth THIERY, en plus du Chèque Senior, c'est une deuxième aide.

Monsieur le Maire précise que c'est une activité qui n'existait pas, on a fait le choix d'une prestation spécifique.

Pour Monsieur Matthieu COLLIN, il y a une individualisation de l'exercice. Il faut garder à l'esprit l'importance d'apporter un volet social et sociétal. Les ateliers touchent une partie de la population qui n'irait pas au sport.

Selon lui, si on suit le raisonnement de Madame Elisabeth THIERY, on aurait dû rendre l'atelier gratuit.

Il conclut en disant qu'on devrait être fier de ce dispositif, comme celui de la cantine à 1€ et qu'il est dommage de débattre sur ça.

Monsieur le Maire partage l'avis de Monsieur Matthieu COLLIN et conclut en affirmant qu'on peut être fier de ces différentes actions qui touchent différents publics.

Questions diverses :

Monsieur Jean-Yves PENTECOTE fait un point sur les travaux du lotissement de Près de l'Epine. Le temps est favorable, les travaux avancent correctement.

Actuellement la jonction d'eau est en cours et la première partie des bordures seront installées au printemps.

Les réseaux secs seront déroulés dans 15 jours.

2 parcelles sont déjà en cours de vente.

Un panneau sera installé et de la communication sera faite notamment auprès des Notaires et des agences immobilières.

Madame Hélène MAHEU évoque le courrier de l'Education Nationale et l'échange téléphonique avec Madame LE BOTLANNE, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Bruyères, relatifs au possible retrait d'emploi à l'école primaire.

Les représentant des parents d'élèves et l'Amicale des Parents d'Elèves ont organisé deux manifestations les 4 et 7 février. Constat décevant du nombre de parents concernés présents. Ils seront reçus le 26 février à 14h00 en présence du Maire.

Il y a un risque pour que l'enseignante de CE2, Madame SCHMITT, dernière arrivée, parte, malgré le départ de Madame BROCARD.

Nous restons dans l'attente de la décision finale.

Madame Hélène MAHEU poursuit en rappelant l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) organisé en février sous la direction de Lor'Anim.

30 enfants sont inscrits, petit effectif constaté généralement en février.

Il est souligné un délai de réponse trop court pour les confirmations d'inscription.

Madame Hélène MAHEU réunira sa Commission en mars pour évoquer le budget.

Monsieur le Maire fait un point sur le recensement de la population 2025.

Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur Antoine PLANQUETTE, nouveau Sous-Préfet, le 10 janvier.

Monsieur le Sous-Préfet semble avoir envie d'entendre et prendre en compte nos dossiers.

Monsieur le Maire doit le revoir prochainement.

Monsieur le Maire précise également que Monsieur Gaëtan DUSSAUSSE, Député, qui était présent à la manifestation contre la fermeture de classe de ce jour, souhaite rencontrer la Municipalité.

Monsieur Gilles MOUGEOLLE informe que l'on commence à avoir beaucoup de demandes pour s'inscrire aux marchés nocturnes estivaux.

Monsieur Gilles MOUGEOLLE ajoute qu'il va falloir refaire les baux de chasse pour deux sociétés.

Les relations sont actuellement conflictuelles entre elles, nous verrons avec la fédération de chasse qui tranchera.

Madame Marie-Claudine BARADEL demande pourquoi il est compliqué de louer la salle multi-activité. En effet, il est plus contraignant de la louer, car il ne faut plus faire de bruit après 22h. Un point sera refait en Commission.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a arrêté le projet de PLUiH.

Les instances vont désormais être consultées et l'enquête publique suivra.

Il est prévu une adoption du PLUiH en fin d'année.

Dans l'attente et compte tenu de l'intérêt économique des deux projets, une révision simplifiée du PLU actuel a été demandé pour le projet de chaufferie biomasse de Lactalis et pour le projet de construction du Colruyt.

Concernant les commerces, il n'a pas été exercé de droit de préemption pour les locaux du Crédit Agricole, acheté par un artisan local qui prévoit la mise en location prochaine de l'ancienne agence et la rénovation de l'appartement de l'étage pour la fin de l'année.

Monsieur le Maire a rencontré le futur propriétaire qui s'engageait à maintenir l'espace commercial et le distributeur à billets.

Concernant le bar du centre, un acheteur privé en a fait l'acquisition.

Messieurs Matthieu COLLIN et Gilles MOUGEOLLE ont rencontré une personne au sujet de la Licence IV.

Monsieur le Maire annonce que Madame SAGLAM souhaitait rouvrir le kباب.

Monsieur le Maire informe que Madame Marie-Claudine BARADEL reprend l'organisation du Don du Sang avec Messieurs Jean-Luc DUBOIS et Jean-Claude PERRIN.

Monsieur Matthieu COLLIN fait part au Conseil d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 31 janvier avec Madame Emmanuelle COLSON (DGA) et Monsieur Yannick POIROT (Directeur des Finances) de l'Agglomération de Saint-Dié relative à un projet de règlement pour soutenir le cinéma de Corcieux.

Compte-tenu du bon état de la salle de cinéma, la volonté de la Municipalité est plutôt d'avoir une aide sur le volet culturel.

L'objectif serait de réorganiser la totalité du cinéma, du Pôle Culturel et du Conservatoire.

La Communauté d'Agglomération financerait dans un premier temps le volet « études ».

Monsieur Matthieu COLLIN poursuit en précisant que le Pôle Culturel va rouvrir le vendredi soir de 17h00 à 18h30 et que des animations pour les enfants de 0 à 6 ans vont être proposées. Le Prix de la Nacre sera relancé avec les Communes de La Houssière et Biffontaine.

Il est proposé d'organiser conjointement la kermesse des APE et la manifestation « Partir en Livre » portée par La Boussole le 28 juin 2025.

Monsieur le Maire fait état du droit de préemption et des demandeurs d'emploi.

Monsieur le Maire annonce le recrutement de Monsieur Didier GAVOYE, électricien, au service technique.

Madame Nadia MELINE rappelle l'organisation de La Table Magique le jeudi 13 mars à l'EHPAD et la remise des prix des Maisons Fleuries le dimanche 23 mars.

Rappel : Briques Family le samedi 15 février à Corcieux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23h00.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2025, à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par Mme Elisabeth THIERY.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric BRABANT

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, loopy 'F' followed by a horizontal stroke.

Le Maire,
Christian CAËL

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.